

Image not found or type unknown



Caméra embarqué dashcam

Par **brice1993**, le **04/05/2014** à **02:43**

Bonjour, j'ai fais l'acquisition il y a quelques mois d'une dashcam (caméra embarqué) suite à plusieurs abus de pouvoir commis par certain agent de police. Lors de mon dernier contrôle, j'ai été prié de bien vouloir enlever cette caméra pour des raisons de droits d'image et que le fait d'avoir quelque chose accroché sur mon pare brise était verbalisable. donc ma question est simple, ai-je le droit d'avoir cette caméra dans mon véhicule et si possible, est ce que je pourrais avoir les articles de lois car c'est assez flou sur internet. ça fais beaucoup de question et je m'en excuse. Merci d'avance.